

La Lettre de l' **asf** ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

EDITORIAL

Gardons un œil sur Bruxelles



L'année 2006 semble nous amener à nous concentrer sur des préoccupations de caractère très hexagonales. L'approche d'échéances électorales a fait démarrer plus tôt que d'habitude encore la fébrilité dont notre pays a le secret avec l'élaboration de réformes qui est souvent destinée à montrer que la créativité législative et réglementaire reste le meilleur moyen d'affirmer sa capacité de diriger les affaires. Bien entendu, notre secteur, comme les autres, ne peut échapper à ces turbulences politiques et il nous faudra rester vigilants et persuasifs pour toujours nous mobiliser et rappeler que, souvent, les meilleures courses se font sur des pistes dont la trajectoire n'est pas modifiée en permanence. Mais c'est aussi vers Bruxelles qu'il faut porter notre attention. Une nouvelle présidence, des rapports de force en constante évolution, une présence française, référendum aidant, qui a connu des jours meilleurs, et pourtant des dossiers qui restent vivants et qui nous concernent très directement. Il est vrai que, conformément à ce qu'avaient annoncé déjà les commissaires responsables de nos secteurs, la Commission est attentive à faire précéder son action d'une réflexion plus concertée fondée entre autres sur une analyse d'impact sérieuse des projets de réglementation en

cours, affirmant ainsi rechercher à ne produire que des textes indispensables pour atteindre les objectifs évidemment légitimes d'harmonisation. La Lettre de l'ASF donne un aperçu des divers chantiers qui nous concernent et leur seule liste justifie la nécessité de rester attentifs à leur évolution. Tout d'abord, le projet de directive sur le crédit à la consommation reste un des sujets majeurs compte tenu du poids de cette activité dans notre Association et nous devons souligner la réticence que suscite pour nous, dans les nouveaux textes qui nous sont soumis, le concept d'harmonisation complète ciblée combinée avec un processus de reconnaissance mutuelle qui peut conduire à des situations de distorsion de concurrence dangereuses. Il est vrai que ce projet revient de loin et que le texte actuel présente une philosophie d'ensemble plus soucieuse de l'équilibre des parties, mais il n'est pas pour autant satisfaisant et doit mobiliser encore notre présence active auprès de la Commission et des parlementaires européens.

Pour le crédit hypothécaire, autre secteur sensible, après une consultation sur le Livre vert et la préparation d'un Livre blanc, le processus paraît quant à lui correspondre tout à fait à l'approche prônée aujourd'hui par la Commission, procédant d'abord à un état des lieux contradictoire de façon à mesurer la pertinence d'une éventuelle intervention de la Commission. On ne peut que saluer la sagesse de la démarche et souhaiter qu'elle devienne la règle en nous permettant de faire connaître dès le début des réflexions les idées forces qu'entend développer notre profession. D'autres dossiers sont en chantier, qu'il s'agisse de la proposition de directive sur les moyens de paiement, où nous pointons, entre autres, les difficultés de cerner précisément les types de cartes concernées, jusqu'aux diverses propositions concernant le droit des contrats et des litiges. La Commission paraît aujourd'hui plus qu'hier soucieuse d'associer plus étroitement les professionnels à l'élaboration de sa réglementation, notre devoir de participation s'en trouve plus que jamais stimulé. ■

François Lemasson

SOMMAIRE

ACTUALITE

P 2 Rapport Delmas-Marsalet

P 3 COREP, FINREP, XBRL...

P 4 Class Action et Europe / Fable

P 5 à 9 Projets européens : Etat des lieux

VIE DE L'ASF

P 10 Nouveau site ASF

P 11 à 14 Relevé dans les ordres du jour

P 14 Prix de l'ASF 2005

P 15 Equipe de l'ASF

P 16 Carnet / Les adhérents

P 17 Les nouveaux dirigeants / Les nouveaux membres

P 18 à 20 Stages ASSFOR

P 20 Solution des mots croisés

Rapport

Delmas-Marsalet sur la commercialisation des produits financiers

Le Ministre de l'Economie et des finances a confié en avril dernier à M. Jacques Delmas-Marsalet, membre du Collège de l'AMF, une mission destinée à « prévenir les risques de commercialisation abusive [des produits financiers] et tendre vers une organisation harmonisée et cohérente de leur commercialisation ». Dans ce cadre, M. Jacques Delmas-Marsalet a procédé durant l'été à des auditions des différentes parties concernées (professionnels, consommateurs...). A l'issue de ses travaux, il a remis au Ministre un rapport qui a été rendu public à la fin du mois de novembre et sur lequel la DGTPPE a organisé une consultation de tous les acteurs concernés, à laquelle l'ASF a participé.

Contenu du rapport : le rapport porte notamment sur la commercialisation auprès de particuliers de produits d'épargne « financière » (OPCVM, assurance-vie...). Il formule des recommandations centrées sur six objectifs :

1 - Assurer une information plus pertinente sur les produits : cela passe par une simplification de l'information pré-contractuelle qui s'organiserait désormais autour de six éléments nécessaires à l'épargnant pour prendre sa décision d'investissement : nature du produit, existence d'une garantie du capital, durée minimale de placement recommandée, évaluation prospective des performances, indicateur synthétique de frais et profil-type de l'investisseur. Le rapport propose en outre que le

client inscrive sur le bulletin de souscription, de manière manuscrite, que lui a bien été remis le prospectus ou la note d'information.

2 - Mieux cibler la commercialisation dans les réseaux : sont en particulier envisagées une segmentation plus fine de la clientèle et la hiérarchisation des compétences des vendeurs, notamment en les dotant d'un carnet de formation.

3 - Mise en œuvre de l'obligation de fournir au client un conseil adapté : il est préconisé d'introduire une démarche-type de délivrance du conseil, une clause de rendez-vous à périodicité variable selon le montant des actifs ainsi que la traçabilité du conseil.

4 - Préserver l'objectivité et l'impartialité du conseil : s'agissant des réseaux intégrés, le rapport incite à la plus grande neutralité possible des systèmes de rémunération variable et d'évaluation des vendeurs. S'agissant des distributeurs indépendants du producteur, il suggère que le producteur déclare chaque année à l'AMF les taux de rétrocession de commission pratiqués sur l'année précédente pour chacun de ses produits à l'égard de ses différents distributeurs. Afin de favoriser le versement par les clients au distributeur d'honoraires rémunérant le conseil, il propose d'admettre ceux-ci en déduction des revenus du patrimoine.

5 - Responsabiliser les acteurs de la commercialisation :

> par une clarification des responsabilités du producteur et du distributeur, le premier étant en charge de la conception du produit, de la confection des documents contractuels et du profilage du produit au client, du contrôle a priori des documents commerciaux et publicitaires du distributeur et de la formation de ce dernier sur les nouveaux produits ; le distributeur serait quant à lui responsable de la transmission des informations et de l'obligation de conseil.

> par la création d'un statut de courtier en produits financiers qui, à l'inverse de ce que prévoit la loi sur le démarchage, serait mandataire du client et non du producteur.

6 - Améliorer le service après-vente : le rapport suggère en particulier de favoriser le traitement amiable des litiges et la médiation.

Le rapport préconise la mise en œuvre de ces recommandations à travers des dispositions législatives et réglementaires, mais aussi à travers des codes de bonne conduite élaborés par les associations professionnelles et approuvés par les autorités. ■ **GP**

COREP, FINREP, XBRL...

Un nouveau logiciel pour les reportings des établissements de crédit

Après deux consultations en 2005, le CEBS (Committee of European Banking Supervisors) met au point les futures règles de reporting des établissements de crédit et des entreprises d'investissement de l'espace européen.

La première porte sur le reporting prudentiel – *Common Solvency Ratio Reporting Framework* (COREP) – demandé dans le cadre de Bâle II et des Directives "Fonds propres". La seconde intéresse le reporting financier – *Consolidated Financial Reporting Framework* (FINREP) sur des états établis selon les normes comptables IFRS. L'objectif recherché par COREP et FINREP est de donner un cadre commun de déclaration aux établissements de crédit européens. Pour répondre aux exigences de ces reportings, le Secrétariat général de la Commission bancaire, comme le CESB, préconise très fortement l'utilisation d'un logiciel, dit XBRL (1). Il s'agit d'une version enrichie du langage XML facilitant l'échange de données financières, fondée sur des taxonomies, c'est-à-dire des schémas et des définitions, permettant de re-

grouper des informations à partir de normes comptables, financières ou prudentielles.

Les états COREP, dans leur version européenne, ont été publiés sur le site du CEBS depuis janvier 2006. Ceux de FINREP sont en cours de finalisation. Les établissements sont invités à être en mesure d'envoyer leurs états financiers selon les nouvelles normes dès juin 2007. Dès maintenant et dans cette perspective, le Secrétariat de la Commission bancaire recommande aux établissements de crédit de se

préparer à remplir les états COREP et FINREP en travaillant à partir de la version anglaise du CEBS (2), la version française devant être présentée d'ici le milieu de l'année 2006. Pour ce chantier important les établissements de crédit sont encouragés à établir leur cahier des charges, sans attendre la version française, à partir de la taxonomie disponible en anglais et à désigner un correspondant XBRL pour dialoguer avec la Commission bancaire en cas de difficulté (3).

AL/AED

(1) *eXtensive Business Reporting Language*, développé par XBRL France

(2) <http://www.corep.info>

(3) Ils peuvent s'adresser à cet effet à Madame Delphine Moreau, Adjoint au Chef du Service informatique de gestion et de développement du SGCB - Tel : 01 42 92 58 38
mail : delphine.moreau@banque-france.fr

Avertissement crypté

Prenez les consonnes XBRL, ajouter une à une les cinq voyelles, secouer avec soin : vous obtenez « laborieux »... Un encouragement instant à ne pas tarder dans vos travaux d'adaptation informatiques !

Danièle Nouy, Secrétaire général de la Commission bancaire, est depuis janvier 2006 Présidente du CEBS, le Comité européen des autorités de contrôle bancaire, dont elle était Vice-présidente depuis sa création.

CLASS ACTION :

attendre l'Europe ?

La « class action » anglo-saxonne, rebaptisée « action de groupe » en France, a donné lieu à un groupe de travail ad hoc dont les conclusions ne permettent pas de fonder un texte législatif compte tenu des réserves de toutes natures qu'elles contiennent. Or, il se trouve que la Commission européenne a mis en consultation un Livre vert relatif aux « actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante ».

Considérant la défense des intérêts des consommateurs dans cette perspective, ce document invite à s'interroger sur l'opportunité de créer des procédures spéciales pour l'introduction d'actions collectives et, dans l'affirmative, la forme qu'elles pourraient revêtir. Plusieurs questions sont plus précisément soulevées : qualité pour agir (système éventuel d'enregistrement ou d'autorisation, répartition des dommages-intérêts (qu'il s'agisse des associations demandeuses ou de chacun de leurs membres lésés). On envisage aussi une « action collective introduite par des groupes d'acheteurs autres que les consommateurs finals ». La consultation publique est ouverte jusqu'au 21 avril 2006. Bien que le Livre vert ne vise que les actions tendant à sanctionner les règles sur les ententes et abus de position dominante, sans doute serait-il judicieux d'attendre ses résultats avant d'entreprendre au niveau national une réforme qui pourrait à court terme ne pas être euro-compatible.

JCN

Les hérissons et le porc-épic

Au creux d'une nuit de décembre,
Quelques malheureux hérissons
Erraient en quête d'une chambre,
Parcourus d'horribles frissons.
Mais leurs piquants patibulaires
Leur fermaient l'accès des hôtels.
Ils allaient déambulant tels
De pauvres hères.

Bientôt, désespérés par l'ardeur des frimas,
Ils décidèrent d'une halte
Et s'assemblèrent en amas
Dans un trou que faisait l'asphalte.

Un long temps fut le prix d'un bon arrangement :
Trop près, c'était trop urticant,
Trop loin, c'était gâcher la chaleur animale.
Mais, dès qu'on eut trouvé la distance optimale,
Morphée à tous offrit ses soins réparateurs
Et la béatitude envahit les dormeurs.

Envieux, un porc-épic avisa leur manège
Et, pour échapper à la neige,
Entreprit de se joindre à eux :
« Amis pointus, faites-moi place,
Nous avons presque même race. »
Pendant, ses longs dards rendent le tour scabreux,
On compte des lardés dans la gent hérissonne.
Pour admettre ce membre en sus
Et trouver un bon consensus,
C'est à qui le mieux éperonne.

Faire cohabiter des tempéraments forts
Nécessite bien des efforts,
Qu'un intrus prétende s'y joindre :
La zizanie est près de poindre.

JCN

Etat des lieux des principales initiatives communautaires suivies par l'ASF

Intitulé / Thème	Objectifs	Processus législatif	Etat des lieux
BANQUE DE DETAIL ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS			
<p>Proposition de directive sur le crédit à la consommation COM (2002) 443 COM (2005) 603</p> <p>Procédure de codécision</p> <p><i>Proposition modifiée</i></p>	<p>> Réviser la directive 87/102 pour l'adapter à la réalité actuelle du marché du crédit à la consommation.</p> <p>> Améliorer la protection des consommateurs afin d'accroître leur confiance et de développer l'offre transfrontalière.</p>	<p><u>Parlement européen - 1ère lecture</u> Rapport Wuermeling adopté en plénière le 20 avril 2004.</p> <p><u>Commission européenne - DG SANCO</u> Publication de la proposition modifiée le 7 octobre 2005.</p> <p><u>Conseil Compétitivité - 1ère lecture</u> Position commune attendue idéalement sous Présidence finlandaise (second semestre 2006).</p> <p><u>Parlement européen - 2ème lecture</u> Commission IMCO (au fond) Kurt Lechner (PPE-DE, Allemagne) remplace J. Wuermeling. Commission ECON (! initiative !) Se prononcera malgré le fait que l'on soit en seconde lecture et ce, par le biais d'un rapport d'initiative. Robert Goebbels (PSE, Luxembourg) a été nommé rapporteur et Jean-Paul Gauzès est shadow rapporteur pour le PPE-DE.</p>	<p>Le texte de la proposition modifiée est en cours d'examen par le Conseil (1^{ère} lecture).</p> <p>Les premières discussions techniques ont fait apparaître des incompréhensions et des divergences de vues avec la Commission européenne (sur l'article 21 en particulier).</p> <p>Il devient de plus en plus improbable qu'une position commune soit trouvée sous Présidence autrichienne.</p>

Etat des lieux des principales initiatives communautaires suivies par l'ASF

Intitulé / Thème	Objectifs	Processus législatif	Etat des lieux
BANQUE DE DETAIL ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS (suite)			
<p>Proposition de directive cadre unique pour un espace des paiements</p> <p>COM (2005) 603</p> <p><i>Procédure de codécision</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Permettre aux consommateurs de comparer les prix et les conditions. > Réduire les coûts de conformité juridique supportés par les prestataires de services de paiement et renforcer la concurrence entre ceux-ci grâce à un choix plus étendu et à l'absence de différences effectives entre les systèmes de paiement nationaux et transfrontaliers. > possibilité d'avoir recours à des services de débit direct à l'échelle transfrontalière. 	<p><u>Parlement européen - 1ère lecture</u></p> <p>Commission ECON (au fond) Jean-Paul Gauzès a été nommé rapporteur pour le PPE-DE. Sharon Bowles (ALDE, Royaume-Uni) et Giovannini Pittella (PSE, Italie) sont les deux shadow rapporteurs.</p> <p>Commission IMCO (pour avis)</p> <p>Commission JURI (pour avis)</p> <p><u>Conseil Ecofin</u> Les discussions générales entre experts ont débuté à la mi-janvier mais ce sont les Présidences finlandaise et allemande (voire portugaise) qui conduiront véritablement les négociations.</p>	<p>Jean-Paul Gauzès débute son travail de rédaction d'un projet de rapport pour le Parlement européen.</p> <p>Le calendrier pour l'examen et l'adoption de ce rapport a été fixé de la manière suivante :</p> <p>13 mars 2006 : premier échange de vues 18/19 avril 2006 : présentation d'un projet de rapport 30 mai 2006 : examen des amendements 20 juin 2006 : vote en Commission ECON juillet/septembre 2006 : vote en plénière</p> <p>Le Conseil Ecofin pourra ensuite officiellement se saisir du texte.</p>
<p>Livre vert sur le crédit hypothécaire</p> <p>COM (2005) 327</p> <p><i>Phase de consultation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Evaluer la pertinence d'une intervention de la Commission sur les marchés européens du crédit hypothécaire/ prêt au logement. > Rendre plus efficace le marché du crédit hypothécaire, de sorte que les consommateurs bénéficient d'un plus grand choix et d'une meilleure qualité de prêts hypothécaires. 	<p><u>Commission européenne - DG MARKT</u> Consultation clôturée le 30 novembre 2005 et Livre blanc attendu pour l'automne 2006. Mise en place d'un groupe de travail ad hoc pour réfléchir aux modes de financement du crédit hypothécaire.</p> <p><u>Parlement européen - rapport d'initiative</u> Le Parlement (rapport de la Commission ECON) est lui aussi amené à se prononcer sur les points de réflexion abordés par le Livre vert. John Purvis (PPE-DE, Royaume-Uni) a été désigné Rapporteur.</p>	<p>La Commission européenne est sur le point de finaliser la liste des experts qui composeront le groupe de travail.</p> <p>John Purvis devrait présenter un projet de rapport courant mars/avril 2006.</p>

Etat des lieux des principales initiatives communautaires suivies par l'ASF

Intitulé / Thème	Objectifs	Processus législatif	Etat des lieux
<p>Cadre de référence commun en matière de droit des contrats</p> <p>COM (2003) 68 COM (2004) 651</p> <p><i>Phase de consultation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Répertorier l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs > Présenter un texte synthétique sur le droit des contrats qui intègre des principes juridiques communs garantissant une meilleure sécurité juridique 	<p><u>Commission européenne - DG SANCO et JLS</u> Des groupes de travail (réseau CCR et groupe d'étude) se sont formés fin 2004 et travailleront jusqu'en 2007. Publication le 23 septembre 2005 d'un rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux.</p> <p><u>Conseil Compétitivité</u> Conclusions du 28/29 novembre 2005 demandant à la Commission européenne de présenter un plan législatif clair avec un calendrier et une description détaillée du processus.</p> <p><u>Parlement européen - rapport d'initiative</u> Les deux Commissions JURI et IMCO travaillent en coopération renforcée (procédure Hughes). Klaus Heiner Lehne (PPE-DE, Allemagne) est rapporteur pour la Commission JURI et Diana Wallis (ALDE, Royaume-Uni) est rapporteur pour IMCO.</p>	<p>La DG Justice Liberté et Sécurité (JLS) de la Commission européenne s'est associée à la DG SANCO (chef de file) et le rapport Wallis plaide pour une plus grande implication de la DG MARKT.</p> <p>L'adoption en plénière par le Parlement du rapport Wallis / Lehne est prévue pour mars / avril 2006.</p>
COOPERATION JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE ET COMMERCIALE			
<p>Proposition de règlement sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I)</p> <p>COM (2005) 650</p> <p><i>Procédure de codécision</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Communautariser la Convention de Rome de 1980 (traité international de droit privé) qui détermine la loi applicable aux contrats qui contiennent un élément transfrontière. > Donner compétence à la C.J.C.E pour l'interprétation de cet instrument, à la demande des tribunaux nationaux. 	<p><u>Parlement européen - 1ère lecture</u> Les négociations entre groupes politiques pour la désignation du rapporteur sont en cours. La Commission JURI sera compétente au fond.</p> <p><u>Conseil JAI</u> Les premières discussions générales vont débiter dans les prochaines semaines.</p>	<p>En attente officialisation de la procédure au Parlement européen.</p>

Etat des lieux des principales initiatives communautaires suivies par l'ASF

Intitulé / Thème	Objectifs	Processus législatif	Etat des lieux
COOPERATION JUDICIAIRE EN MATIERE CIVILE ET COMMERCIALE (suite)			
<p>Proposition de règlement sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II)</p> <p>COM (2003) 427</p> <p><i>Procédure de codécision</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Harmoniser les règles concernant la loi applicable aux obligations non contractuelles (article 1 §2 : les obligations non contractuelles nées de lettre de change chèques, billets à ordre et autres instruments négociables sont exclues). > L'article 3 stipule que la loi applicable est celle du lieu où le dommage direct est survenu ou risque de survenir, c'est à dire le lieu de résidence de la victime. 	<p><u>Parlement européen - 1ère lecture</u> Rapport Wallis adopté en plénière le 6 juillet 2005</p> <p><u>Conseil JAI - 1ère lecture</u> Plusieurs réunions du Conseil sont prévues en mars, mai et juin 2006. La Présidence autrichienne souhaite tout mettre en œuvre pour aboutir à une position commune avant juin 2006 et permettre une adoption du texte en une seule lecture</p>	<p>Deux points font blocage à l'adoption d'une position commune par le Conseil JAI : la diffamation et l'indemnisation des accidents de la route.</p> <p>La Commission européenne envisage donc de rédiger une proposition modifiée qui faciliterait un accord au Conseil et qui exclurait du champ du règlement la diffamation.</p>
<p>Proposition de règlement sur une procédure européenne d'injonction de payer</p> <p>COM (2004) 173</p> <p><i>Procédure de codécision</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Créer une procédure européenne d'injonction de payer. > Favoriser la récupération rapide des dettes non échues pour lesquelles il n'existe aucun différent juridique. 	<p><u>Parlement européen - 1ère lecture</u> Rapport McCarthy adopté en plénière le 13 décembre 2005</p> <p><u>Conseil JAI - 1ère lecture</u> Une position commune a été trouvée en décembre 2005 et deux réunions sont prévues sous Présidence autrichienne, le 20 février et le 27 avril 2006 en vue de l'adoption d'un accord politique sur cette position commune.</p>	<p>On attend l'adoption par le Conseil d'un accord politique qui devrait intervenir sous Présidence autrichienne</p>
<p>Règlement sur le règlement des litiges civils et commerciaux de faible importance</p> <p>COM (2005) 087</p> <p><i>Procédure de codécision</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> > Procédure applicable aux règlements civils et commerciaux de moins de 2000 euros. > Permettre que l'affaire soit jugée dans un délai maximum de 6 mois. 	<p><u>Parlement européen - 1ère lecture</u> Commission JURI (au fond) Hans Peter Mayer (PPE-DE, Allemagne) a été désigné rapporteur. Commission LIBE (pour avis) Alvaro Alexander Nuno (ALDE, Allemagne) a été désigné rapporteur.</p>	<p>M. Mayer devrait présenter son projet de rapport en mars 2006. Les députés débattent notamment du champ d'application du règlement qui traite aussi bien des cas nationaux que transfrontaliers (article 2) et du seuil plafond fixé à 2000 euros.</p>

Etat des lieux des principales initiatives communautaires suivies par l'ASF

Intitulé / Thème	Objectifs	Processus législatif	Etat des lieux
		<p>Conseil JAI Un accord a été dégagé le 1^{er} décembre sur des questions spécifiques et deux réunions sont prévues en avril et juin 2006 en vue de l'adoption d'un accord politique.</p>	L'adoption du rapport Mayer est prévu pour la plénière de juillet 2006.
<p>Proposition de directive sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale</p> <p>COM (2004) 718</p> <p><i>Procédure de codécision</i></p>	<p>> Encourager le recours à des procédures adéquates de résolution des litiges pour résoudre les conflits plus rapidement, plus économiquement et plus simplement.</p> <p>> Viser tous les recours à la médiation (cas nationaux et transfrontaliers).</p>	<p>Parlement européen - 1ère lecture</p> <p>Commission JURI (au fond) Arlène McCarthy (PSE, Royaume-Uni) a été désignée rapporteur.</p> <p>Commission LIBE (pour avis) Blokland Johannes (IND, Pays-Bas) a été désigné rapporteur.</p> <p>Conseil JAI Le Conseil est parvenu à une concordance de vues sur l'intérêt d'une directive en la matière sous réserve de la définition de litige transfrontalier. Un débat est prévu en juin 2006</p>	<p>La proposition n'est pas très bien perçue par les Parlementaires. Certains estiment qu'une simple recommandation (caractère non contraignant) limitée aux cas transfrontaliers suffirait.</p> <p>Une audition publique organisée par Arlène McCarthy est prévue en avril 2006.</p>

Karima Lachgar
(Euralia)

Retrouvez la collection des Lettres de l'ASF
sur notre site **www.asf-france.com**

> **ERRATUM**

Dans La Lettre ASF n°116 (page 9), il convenait de lire que le **Livre blanc sur les services financiers** couvre la période 2005-**2010** et non 2005-2006.

A compter du 1^{er} février 2006, un nouveau site pour fêter la **millionième connexion***

The screenshot shows the ASF website interface with the following numbered callouts:

- 1**: Welcome banner: "Bienvenue sur le site de l'ASF, l'association des établissements spécialisés de la finance 410 entreprises membres - 229 milliards € d'encours"
- 2**: Row of document thumbnails (livrets, rapport annuel, etc.)
- 3**: Search bar with "Recherche" and "Ok" buttons
- 4**: Navigation menu on the left with categories: L'ASF, Secteurs d'activité, Communication, and Domaine social
- 5**: "Dossier de présentation" link
- 6**: "infos pictogrammes" link
- 7**: "Documents divers" dropdown menu
- 8**: "Gros Plan Actualité, cliquez-ici" link
- 9**: "Accès adhérents" link
- 10**: "Informations sur les adhérents" link
- 11**: "English selection" link
- 12**: "Informations sur le site" link
- 13**: "Banque de France - Indicateurs statistiques sur le traitement du surendettement" link

* La moitié des connexions ont été recensées sur les deux dernières années (le site a été ouvert en juin 1998).

- 1 - Pour chaque option, un titre contextuel,
- 2 - Les livrets, le rapport annuel, le rapport du Médiateur et le dernier n° de La Lettre de l'ASF,
- 3 - Recherche sur l'ensemble des documents du site. Le signe + offre une possibilité de recherche avancée,
- 4 - Ensemble des menus de présentation de l'ASF, des activités de ses membres, de l'action professionnelle,
- 5 - Dossier de présentation de l'ASF et de ses membres,
- 6 - Chaque document du site est précédé d'un pictogramme indiquant le type du document (documentation, statistique, domaine social, document d'archive,...). Ce lien mène au document qui les décrit,
- 7 - Documents divers (adresses utiles, calcul frais kilométrique, codes postaux, ...),
- 8 - Triptyque de l'information :
 - a - Information déroulante concernant les grands rendez-vous,
 - b - Gros Plan sur toutes les nouveautés insérées sur le site (Taux, statistiques, Lettre de l'ASF, ...),
 - c - Les sujets d'actualité,
- 9 - Accès au site privé réservé aux adhérents,
- 10 - Ensemble d'options très demandées par les internautes : Annuaire des membres, les taux, les statistiques d'activité ainsi que l'environnement économique et financier et le Conseil de l'ASF,
- 11 - Une sélection de documents traduits en anglais,
- 12 - Des informations générales concernant le site.
- 13 - Un affichage central du résultat de votre demande permettant de conserver à tout moment un aperçu des options du site.

Retour à l'écran d'accueil à tout moment par un clic sur le logo ASF toujours visible.

EV - LC

Relevé dans les ordres du jour

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

Proposition de directive sur le crédit aux consommateurs

L'ASF poursuit ses rencontres avec les autorités européennes (présidence autrichienne, Commission, parlementaires) pour faire valoir les observations de la profession sur le texte de la proposition de directive sur le crédit aux consommateurs (1). Au plan national, l'Association participe à l'élaboration de l'avis que prépare le Comité consultatif du secteur financier.

Travaux du groupe de travail « Consommateurs - ASF »

Le groupe de travail a entendu des représentants de Banque Accord et de l'association Crésus pour une présentation de leur partenariat visant à l'amélioration de la prévention du surendettement et l'accompagnement des personnes surendettées. Les travaux sur le recouvrement post-amiable ont repris en présence, comme l'avait souhaité les organisations de consom-

mateurs, des représentants de la Chambre nationale des huissiers de justice. Un échange a également porté sur la publicité en matière de crédit renouvelable à partir d'exemples concrets de publicité fournis par les organisations de consommateurs.

Refonte des modèles-types

Au cours de sa réunion plénière du 30 janvier, le CCSF a entériné les propositions de nouveaux modèles-types issues de la concertation consommateurs / professionnels. L'avis ainsi rendu est désormais entre les mains du ministre afin qu'il prenne l'arrêté qui permettra l'actualisation des modèles-types. Ainsi se trouvera réduite l'incertitude juridique dans laquelle se trouvent les établissements de crédit auxquels la Cour de cassation a explicitement confié la mission de mettre d'eux-mêmes leurs offres préalables en conformité avec une législation très évolutive.

Nouveau cadre juridique des paiements dans le Marché intérieur

Les travaux du groupe de travail permanent « moyens de paiement » se poursuivent au sein de l'Association. Les

participants procèdent actuellement à une lecture commentée de la proposition de directive aux fins de définir la position de la profession et l'ensemble des observations à défendre auprès des autorités européennes et nationales. L'inclusion ou non des cartes privatives dans le « NLF » (new legal framework), c'est-à-dire le nouveau cadre que tend à définir la future directive, figure parmi les questions principales à traiter.

Intermédiation en assurance

Au moment où cet article est rédigé, l'ASF vient de recevoir de l'administration la proposition de décret d'application de la loi de transposition adoptée le 5 décembre. Cette ultime consultation doit permettre à l'ASF de faire valoir celle de ses observations qui n'ont pas été retenues à ce stade.

Ratio de solvabilité - Bâle II

L'ASF poursuit ses travaux sur le ratio de solvabilité tant au sein du groupe de travail ASF dédié au financement des particuliers que dans le cadre de sa participation aux travaux de transposition de la directive européenne ►

(1) Cette position peut être consultée sur le site www.asf-france.com, rubrique Secteurs d'activités – Financement des particuliers.

Relevé dans les ordres du jour

- ▶ organisés par le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB). Outre les réunions de novembre et décembre, deux réunions se sont également tenues au SGCB en janvier, une réunion de clôture est programmée en février. L'ASF a porté les suggestions de la profession notamment celles concernant le « partial use » (part de portefeuille en standard dans un groupe IRB), les scénarii de « stress test », le contenu de la notion (nouvelle) d'« ELBE » (Expected Loss Best Estimate) ainsi que plusieurs revendications sur les prêts cautionnés.

Et aussi . . .

- Travaux sur le « risque de crédit »,
- Convention Belorgey,
- Class action,
- Permis de conduire à un euro par jour,
- Conformité FEP
- ...

Financement des entreprises

Ratio de solvabilité - Bâle II

L'ASF poursuit ses travaux sur le ratio de solvabilité tant au sein du groupe de travail ASF dédié au crédit-bail immobilier et au financement locatif que dans le cadre de sa participation aux travaux de transposition de la directive européenne organisés par le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB). Outre les réunions de novembre et décembre, deux réunions se sont également tenues au SGCB en janvier, une réunion de clôture est programmée en février. L'ASF a porté les suggestions de la profession no-

tamment celles concernant le traitement des valeurs résiduelles, le traitement du crédit-bail (clause d'indépendance des revenus et SCI) ainsi que le traitement des dossiers « corporate » de faible montant selon la méthode « retail ».

Communication : projet de dépliant crédit-bail et financement de l'économie locale

Le projet de dépliant élaboré conjointement par les Commissions du crédit-bail immobilier et du financement locatif des entreprises entre dans sa phase finale de validation.

Ce document décrit l'implication des sociétés de crédit-bail dans le financement de l'économie locale et le rôle des crédits-bailleurs dans la gestion des subventions. Ce document devrait être adressé aux principaux acteurs locaux des collectivités territoriales et autres décideurs impliqués dans le développement de ces dernières.

Livret 10 questions 10 réponses sur le CBI

Le succès du livret 10 questions / 10 réponses sur le crédit-bail immobilier, dont les 30.000 exemplaires ont été épuisés, conduit à envisager une réimpression. Des travaux de mise à jour sont actuellement en cours.

« Conformité FLEE/CBI »

Le groupe de travail « Conformité FLEE/CBI » a identifié quatre thèmes majeurs à explorer qui seront étudiés successivement, à savoir : les problématiques liées à l'identification du

client, l'organisation des fonctions de contrôle, le poids économique dans nos professions des obligations liées à la conformité et enfin les obligations liées au blanchiment.

Non déductibilité des provisions sur titres de participation et des provisions sur immeubles de placement

L'ASF poursuit ses travaux concernant les suites à donner à la loi de finances pour 2006 qui impacte les conditions de déductibilité des provisions passées sur les immeubles de placement pour éviter que ne soient concernées les opérations issues du portefeuille de crédit-bail.

Régime des SIIC

La loi de finances rectificative pour 2005 a élargi les conditions d'accès à la taxation réduite des apports faits à ces sociétés. L'ASF souhaite que les sociétés de crédit-bail immobilier, qu'elles fassent ou non appel public à l'épargne puissent également en bénéficier pour leurs opérations de cession-bail.

Et aussi . . .

- Titrisation des opérations de crédit-bail,
- Facturation et TVA,
- Travaux comptables du CNC sur les amortissements,
- Cliniques privées et avances-pre-neurs,
- ...

Relevé dans les ordres du jour

POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :

01 53 81 51 70

ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :

01 53 81 51 66

c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

Transposition des directives fonds propres

L'ASF poursuit sa participation aux travaux de transposition organisés par le Secrétariat général de la Commission bancaire. Elle a dans ce cadre adressé des observations étendant le champ du risque de dilution, d'une part, aux différents recours pouvant être introduits par des tiers par rapport au client et à l'acheteur et pouvant avoir pour effet de réduire la valeur des créances transférées au factor (recours de créanciers réservataires...) et, d'autre part, aux cas de compensation. En outre, dans le prolongement de l'amendement qu'elle avait fait prospérer devant le Parlement européen permettant aux facteurs de calculer de façon estimative le facteur de conversion applicable aux UPC (Undrawn Purchase Commitments), l'ASF est intervenue auprès du SGCB pour que la traduction de la notion d'UPC colle strictement au texte de la directive.

Groupe de travail Statistiques

Un groupe de travail statistiques s'est réuni afin de préciser les chiffres dé-

clarés par les établissements à l'ASF sur le volume et le nombre de clients. La Commission a entériné ces ajustements et décidé que les chiffres individuels des établissements seraient communiqués aux membres de la Section qui acceptent le principe de la réciprocité d'information.

Comptabilité – Normes IFRS

La Commission a retenu le principe d'une rencontre avec la Compagnie nationale des commissaires aux comptes afin d'aborder les questions du traitement en IFRS des opérations d'affacturation. Une réunion de préparation sera organisée à l'ASF préalablement à cette rencontre.

Externalisation des « prestations essentielles » prévue par le règlement CRBF 97-02

La Commission a examiné les observations du groupe de travail juridique sur le régime de l'externalisation des « prestations essentielles » prévu par le règlement CRBF 97-02. Le groupe de travail observe notamment que les critères d'appréciation du caractère essentiel d'une prestation sont propres à la relation entre le factor et le prestataire et ne peuvent donc pas être définis à l'échelle de la profession.

Cautions

Taxe sur les opérations de crédit (TOC)

A l'occasion de l'examen par le Parlement du projet de loi de finances

pour 2006 et du projet de loi de finances rectificative pour 2005, l'ASF a poursuivi son action en vue de la suppression des cautions et garanties du champ de la TOC auprès des différentes autorités concernées (DLF, Cabinet du Ministre, parlementaires...). Elle a, en soutien de sa démarche, plaidé de façon constante l'inadaptation de la taxe à ce type d'opérations et relevé les incohérences qu'entraînerait leur assujettissement à cet impôt. L'action de l'Association a trouvé son aboutissement lors du vote du PLFR 2005 par l'Assemblée nationale qui a sorti les cautions et garanties de l'assiette de la TOC. Constatant que l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe, prévue pour le 1er janvier 2006, se heurterait à de graves difficultés d'application, le Parlement, à l'initiative du Sénat, a finalement voté la suppression de la TOC.

Transposition des directives fonds propres

L'ASF poursuit sa participation aux travaux de transposition des directives fonds propres organisés par le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Affaires judiciaires en cours

L'état des actions intentées par l'ASF contre les sociétés délivrant des cautions sans agrément est le suivant :
- CEMA : le Tribunal correctionnel de Mulhouse a rendu un jugement le 7 avril 2005 sur cette affaire. Les principales personnes poursuivies ont été reconnues coupables d'exercice illégal du métier de banquier. Elles ont fait ►

Relevé dans les ordres du jour

► appel du jugement.

- *ACM* : cette affaire a été jugée le 5 janvier 2006 par le Tribunal correctionnel de Strasbourg. Le jugement sera rendu le 2 mars prochain.

- *Corsa finance* : l'affaire sera jugée par le Tribunal correctionnel de Paris le 7 juin 2006.

- *Compagnie européenne de garantie* : l'ASF s'est constituée partie civile dans l'instruction ouverte par le Parquet de Paris sur les agissements de cette société qui appartient aussi à la mouvance *Corsa finance*. Cette affaire pourrait être jugée en même temps que le dossier *Corsa*.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

Rapport Delmas-Marsalet

La Commission a finalisé la contribution de l'ASF à la consultation sur le rapport.

Démarche ASF auprès de l'AMF sur les investisseurs avertis

L'ASF a établi un document synthétisant, sous forme de tableau, les différentes

définitions d'investisseurs avertis. Ce document fait suite à la demande d'un adhérent compte tenu des difficultés de traitement posées par la diversité des catégories d'investisseurs avertis envisagées par la réglementation. Le tableau a été adressé à l'AMF.

Transposition de la directive MiFID

L'ASF participe aux travaux de Place en vue de la transposition de la directive MiFID. Ceux-ci ont pour l'instant concerné l'agrément et les règles d'organisation des PSI, la transparence des marchés, l'accès au marché réglementé pour les établissements non PSI, la problématique du dénouement des transactions. Une réflexion est également en cours sur la définition des instruments financiers.

Transposition des directives fonds propres

L'ASF poursuit sa participation aux travaux de transposition des directives fonds propres organisés par le Secrétariat général de la Commission bancaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

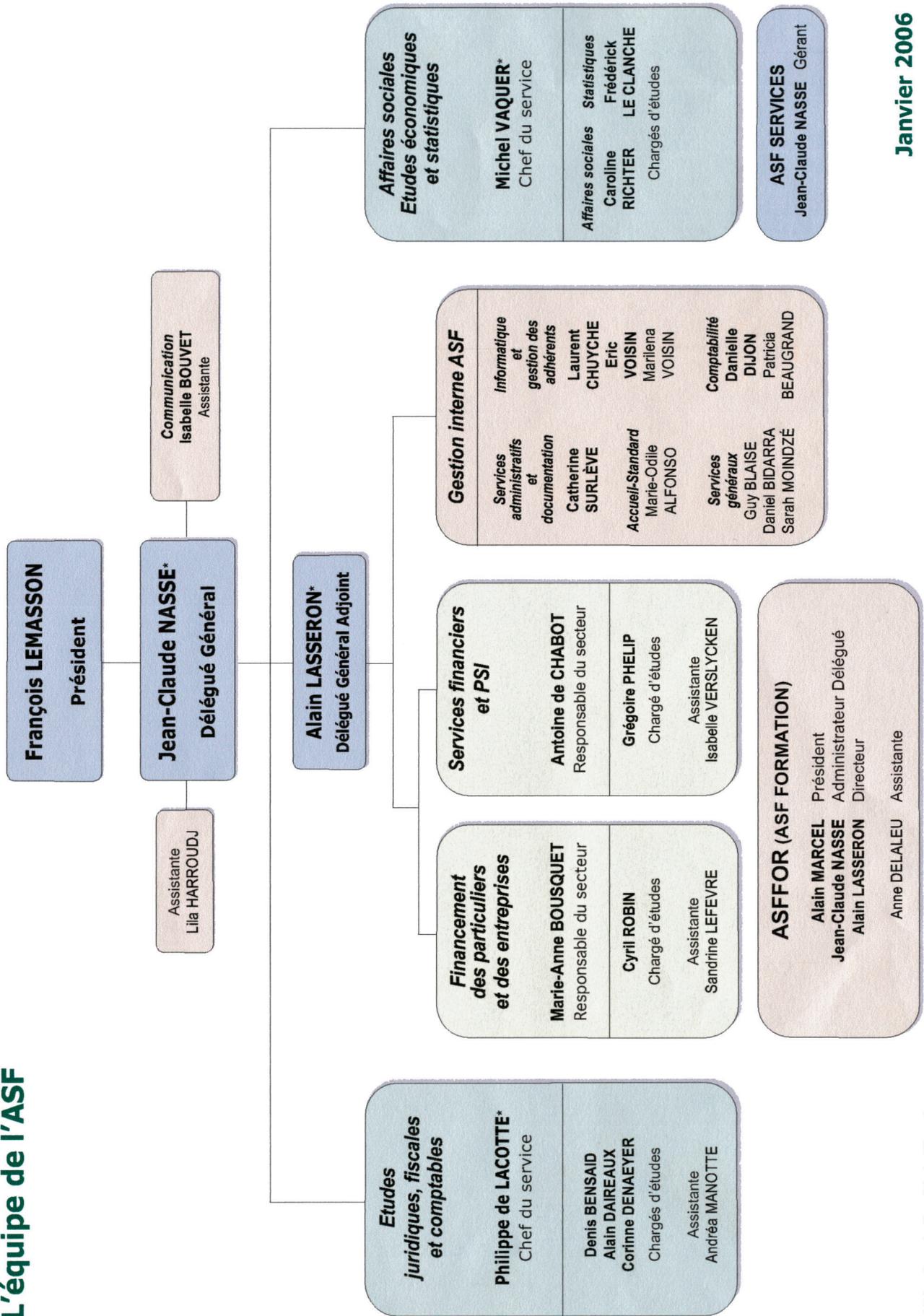
Le Prix ASF 2005 n'a pas été attribué

La remise des Prix 2005 organisés en collaboration avec le Centre National des Professions Financières a eu lieu le 23 février au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, sous la présidence de Pierre Simon, son Président.

Comme cela s'était produit en 2003, le jury n'a pas pu sélectionner un mémoire qui présente à la fois les qualités d'originalité, de pertinence, de facture et de rédaction qui sont nécessaires pour obtenir le Prix de l'ASF.

Ce Prix est ouvert, rappelons-le, aux mémoires de troisième cycle universitaire portant sur « les activités et les atouts des établissements de crédit spécialisés, français ou étrangers, dans la concurrence nationale et internationale ». Il est doté de 5000 €. Avis aux amateurs pour le Prix 2006...

L'équipe de l'ASF



* Membre du Comité de Direction.

Janvier 2006

Carnet

Commission Crédit-bail immobilier

Philippe Prud'Homme, Directeur Crédit-bail immobilier de BAIL INVESTISSEMENT FONCIERE et **Olivier de Ryck**, Directeur général délégué de BATICAL ont été cooptés pour succéder respectivement à **Jean-Claude Bossez** et **Christian Fontaine**.

Commission affacturage

Alain Bonnet, Directeur Général de GE FactoFrance, et **Pascal Ordonneau**, Président d'Elysées Factor, ont été cooptés pour succéder respectivement à **Michel Aussavy** et **Thibaud de Fourtou**.

Commission Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement

La Commission a coopté en qualité de membre titulaire **Karine Szenberg**, Directeur Général de JP MORGAN ASSET MANAGEMENT France, en remplacement de **Patrick Petitjean**.

SUR VOTRE AGENDA

Assemblée Générale
de l'ASF mercredi 28 juin
à 10 heures
au Pavillon Gabriel

Réunion plénière
Maisons de titres
et autres prestataires de
services d'investissement
mardi 14 mars
à 17 heures au siège
de l'Association

Les réunions plénières des autres sections
se tiendront en juin.

Les adhérents

Section	409 adhérents à l'ASF		
	Membres ¹	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	21	-	-
Crédit-bail immobilier	57	-	1
Financement locatif de l'équipement des entreprises	52	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	65	8	-
Financement immobilier (<i>y compris Crédit Immobilier de France</i>)	20	16	-
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement (<i>dont entreprises d'investissement</i>)	67 (42)	2 (1)	- (-)
Sociétés de caution	40	-	-
Sociétés de crédit foncier	2	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	9	-	2
Sofergie	12	-	-
Activités diverses	26	4	-
Hors sections	-	-	1
TOTAL²	374	31	4

1 / Membres de droit et membres affiliés 2 / Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale

Les nouveaux dirigeants

(CECEI du 20 décembre 2005 et du 31 janvier 2006)

Financement de l'équipement

Denis DUSART : Président du Directoire de C2C-SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION CAMIF

Jacques GHANDOUR : Directeur Général de C.D.G.P. - COMPAGNIE DE GESTION ET DE PRETS

Hervé HOUSSE : Président de VFS FINANCE FRANCE

Claudie MARINI : Dirigeant de LixxBail

Gérard TOUATI : Directeur Général Délégué de FRANFINANCE

Financement de l'immobilier

Claudie MARINI : Directeur Général de SLIBAIL IMMOBILIER

Aurélien VIRY : Directeur Général Délégué de GENEFIM

Services financiers

Jean-Pierre AUDEBOURG : Président de SOFINEDIS - SOCIETE FINANCIERE POUR L'EXPANSION DE LA DISTRIBUTION

Georges FRERE : Président de la CAISSE SOLIDAIRE

Patrick GERION : Directeur Général de la C.M.G.M. - CAISSE MUTUELLE DE GARANTIE DES INDUSTRIES MECANIQUES ET TRANSFORMATRICES DES METAUX

Yves POINSOT : Directeur Général de L'ETOILE COMMERCIALE

Services d'investissement

Jean-Christophe ALLEMAND : Directeur Général de F.I.M.A.T. - FINANCIERE DES MARCHES A TERME

Emmanuel BABINET : Président de SINOPIA FINANCIAL SERVICES

Jean-Pierre d'ARAQUY : Directeur Général de COGEFI-CONSEIL DE GESTION FINANCIERE

Grégory TAILLARD : Directeur Général de SINOPIA FINANCIAL SERVICES

Jean THANNBERGER : Président du Directoire d'EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE

Nouveaux membres

MEMBRES DE DROIT

GCE AFFACTURAGE

Filiale de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE agréée en vue de réaliser toutes opérations d'affacturage.

Président-Directeur Général :

Pierre-Edouard de COURCELLES

Directeur Général Délégué : **Pierre ABOVICI**

KBC BAIL IMMOBILIER FRANCE SAS

Filiale du groupe KBC agréée en vue d'effectuer principalement une activité de crédit-bail immobilier en faveur d'une clientèle professionnelle.

Président : **William BRONDEEL**

Directeur Général : **Olivier PROT**

MEMBRE ASSOCIE

ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV, Division Moyen Terme (France)

Succursale d'ATRADIUS CREDIT INSURANCE NV, société d'assurance de droit néerlandais spécialisée dans les opérations d'assurance crédit.

Directeur Général de la division : **Dominique CHARPENTIER**

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu le...	au prix de... **
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICÉ, Directeur général de COFITEM-COFIMUR Philippe LEROY Responsable de la Valorisation et des Risques Immobiliers d'OSEO BDPME Sylvie LACOURT, Directeur CBI Crédit Foncier Groupe Caisses d'Epargne	<i>à tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier</i>	Du 7 au 9 mars	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
*IAS 39	Brigitte DREME Associée du Département Banque-Finance du cabinet Constantin Associés	<i>aux collaborateurs des directions financières et services comptables et ceux engagés dans le projet IAS/IFRS</i>	Le 14 mars	1076,40 € TTC 900,00 € HT
*Contrôle interne	Pierrette BLANC ancien Adjoint de direction au SGCB, diplômée d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires Viviane FIORUCCI, Expert comptable diplômée, ancienne dirigeante d'une société financière	<i>aux dirigeants, auditeurs internes et responsables impliqués dans la mise en place et le suivi du contrôle interne</i>	Le 15 mars	598,00 € TTC 500,00 € HT
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	Jérôme CUELLO, Directeur comptable du groupe FRANFINANCE Annick HUSSON, Attachée de direction à la Compagnie Financière de Paris Jean-Michel VENDASSI, Directeur juridique et fiscal de BNP Paribas Lease Group	<i>aux employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)</i>	Du 21 au 23 mars	849,16 € TTC 710,00 € HT
*NORMES IAS 17 Mise en œuvre et traitement pour le crédit-bail	Ludovic JEHANNO, Manager au département Banque Finance chez Constantin associés	<i>aux collaborateurs des directions financières, services comptables et ceux engagés dans le projet IAS/IFRS</i>	Le 28 mars	1076,40 € TTC 900,00 € HT
*Gérer vos risques opérationnels dans la perspective des nouvelles normes de fonds propres	Marie-Agnès NICOLET Associée du cabinet AUDISOFT Consultants, en charge du pôle « gestion des risques et conseil réglementaire »	<i>aux directions générales, directeurs des risques et responsables des risques opérationnels, inspections générales, auditeurs internes, coordinateurs projet Bâle II</i>	Le 5 avril	1076,40 € TTC 900,00 € HT
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICÉ, (voir plus haut) Philippe LEROY (voir plus haut) Sylvie LACOURT (voir plus haut)	<i>à tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier</i>	Du 16 au 18 mai	1237,86 € TTC 1035,00 € HT

* Session unique

Inscriptions auprès d'Anne Delaleu - Téléphone 01 53 81 51 85 Télécopie 01 53 81 51 86 - **E-mail** : a.delaleu@asf-france.com

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu le...	au prix de... **
La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier	Pascal DESSUET Responsable des Assurances pour les Affaires Immobilières de la Société Générale	à tous personnels de crédit-bail immobilier	Les 7 et 8 juin	956,80 € TTC 800,00 € HT
*Etats de la Commission Bancaire	Pierrette BLANC (voir plus haut)	aux services comptables et financiers	Du 13 au 15 juin	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICHÉ (voir plus haut) Philippe LEROY (voir plus haut) Sylvie LACOURT (voir plus haut)	à tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	Du 12 au 14 septembre	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	Jérôme CUELLO (voir plus haut) Annick HUSSON (voir plus haut) Jean-Michel VENDASSI (voir plus haut)	aux employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)	Du 26 au 28 septembre	849,16 € TTC 710,00 € HT
Conduire un entretien de bilan professionnel annuel	Denis STIRE responsable formation GE MONEY BANK	aux managers, responsables d'équipe, de projet	Le 3 octobre	478,40 € TTC 400,00 € HT
Aspects comptables et fiscaux du crédit-bail immobilier	Ludovic JEHANNO (voir plus haut)	aux gestionnaires et comptables. tous personnels des sociétés de crédit-bail immobilier	Le 5 octobre	568,10 € TTC 475,00 € HT
* Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier	Hervé SARAZIN Principal clerc chez Me Thibierge, notaire Pascal SIGRIST Avocat à la Cour	aux cadres confirmés des services juridiques et contentieux	Les 18 et 19 octobre	849,16 € TTC 710,00 € HT
* Approche de la comptabilité - outils d'analyse financière	Philippe MIGNAVAL Institut d'Etudes Politiques de Paris, Diplômé d'Etudes Comptables Supérieures, Coordonnateur région	aux cadres commerciaux ou des services d'analyse des risques ou d'engagement ; personnels appartenant ou non au service comptable	Du 7 au 9 novembre	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier	Pascal DESSUET (voir plus haut)	à tous personnels de crédit-bail immobilier	Les 8 et 9 novembre	956,80 € TTC 800,00 € HT
* Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier	Pascal SIGRIST Avocat à la Cour	aux cadres confirmés des services juridiques et contentieux	Le 15 novembre	568,10 € TTC 475,00 € HT
Recouvrement spécifique à la location (crédit-bail mobilier et location longue durée)	Pierre SALICETI Avocat à la Cour, ancien Cadre d'une société financière	aux cadres et gestionnaires du recouvrement	Les 28 et 29 novembre	1100,32 € TTC 920,00 € HT

** Par personne et hors frais de repas

* Session unique

STAGES 2006

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu le...	au prix de... **
* Pratique de l'analyse financière	Philippe MIGNAVAL Institut d'Etudes Politiques de Paris, Diplômé d'Etudes Comptables Supérieures, Coordonnateur région	<i>aux cadres commerciaux ; cadres des services d'engagement, comités de crédits, responsables d'unités d'exploitation</i>	Du 5 au 7 décembre	1237,86 € TTC 1035,00 € HT
* Aspects comptables et fiscaux du crédit-bail mobilier	Ludovic JEHANNO, Manager au département Banque Finance chez Constantin associés	<i>aux gestionnaires et comptables des sociétés de crédit-bail mobi- lier. Tout personnel des sociétés de crédit-bail mobilier</i>	Le 12 décembre	568,10 € TTC 475,00 € HT

* Session unique

** Par personne et hors frais de repas

Solution des mots croisés de La Lettre 116

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	H	Y	P	O	T	H	E	Q	U	E		G
2	A	E	I	O	U		M	U	E	S		R
3	U	N	E		A	P	P	O	R	T	E	E
4	T		R	A		O	A	T		E	T	E
5	D	D	R		P	I	N	A	Y		R	N
6	E	R	I	V	A	N		S		P	E	S
7	B	U	E		R	C	I		F	I	C	P
8	I		R		F	A	R		E	P	I	A
9	L	E		L	U	R	E	T	T	E		N
10	A	G	R	E	M	E	N	T	E	R	A	
11	N	A	I	V	E		E	E			I	O
12		P	S	I		L	E	A	N	D	R	E

MV

HORIZONTALEMENT

1 Levée en politique et purgée en finance / **2** Palette poétique pour Arthur ou acronyme impérial pour les Habsbourg - Epinettes / **3** C'est un événement que de la faire - Comme la pierre à l'édifice / **4** Vieux chauffeur - Titre - "Roche d'air pur" pour le père de "La jeune parque" / **5** Feue rouge en V.O. - Nom d'emprunt - Dessert la France / **6** Capitale pour les Arméniens - Supporte le soc par la droite / **7** Ainsi que toute honte ... - Appel désarticulé - Réunion de mauvais payeurs / **8** Avec cette orthographe, ce breton sustente mais n'éclaire pas - Fila / **9** Aidait à haler - Toujours belle et distante / **10** Relèvera / **11** Une eau à contre-courant - Au bout de la jetée - Regardait passer le taon ? / **12** Membres de l'ASF - Etais accro à l'Hero

VERTICALEMENT

1 Plus liquide pour les établissements de crédit que pour les autres entreprises / **2** Rond jaune - Façon de tomber - On la tourne rarement ainsi / **3** Vieux mortier - Se prend ou se largue en mer / **4** Un lac d'un bleu rimbaldien - Fils de Jacob / **5** Descendit - Use de l'essence / **6** Homme Franc / **7** A pleine main ! - Le divin enfant ? / **8** Utiles pour sonder - Touche dans le désordre / **9** Rue en travaux - Arrive parfois précédée de sa vigile / **10** S'en remet à Thémis - Tromper, truffer, leurrer ... / **11** Vraiment rétréci - On peut le prendre, même si on n'en manque pas / **12** Financier rationnel et peu exubérant - Tête d'œuf

La Lettre de l'ASF n° 117 est tirée à 3 000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01.53.81.51.51 - Télécopie : 01.53.81.51.50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé - Tél. : 06.60.87.28.15 - Impression : Chirat - 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Alain Daireaux - Anne Delaleu - Karima Lachgar (Euralia) - Alain Lasseron - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Michel Vaquer